

RÈGLEMENT DE LA VENTE DU PATRIMOINE

VENTE D'UN LOGEMENT DISPONIBLE

Conditions de recevabilité de l'offre

L'offre d'achat doit être effectuée par écrit en complétant les formulaires « Dossier de candidature » et « Offre d'Achat ».

Pour que l'offre soit recevable, elle doit être datée et signée.

Toutes les pièces justificatives demandées dans le dossier de candidature doivent être transmises avant la fin du délai de remise des offres.

Modalités de remise de l'offre

L'offre d'achat ainsi que le dossier de candidature doivent être adressés à IDÉHA :

■ Par courriel à vente@ideha.fr

Délai de remise de l'offre

Le délai de remise de l'offre est défini par l'article R 443-12 du code de la construction et de l'habitation.

L'offre d'achat doit parvenir à IDÉHA dans un délai d'1 mois à compter de la date de parution de la dernière publicité.

Le délai de remise de l'offre est précisé sur chaque support de parution.

Le logement peut être vendu sans attendre la fin de ce délai au premier acquéreur, lorsqu'il appartient à la première catégorie des personnes physiques prioritaires et que son offre est égale ou supérieure au prix proposé.

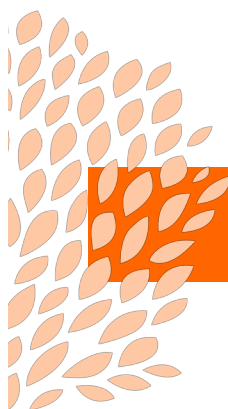
Modalités de traitement des offres d'achat

Les modalités de traitement des offres reçues sont définies par l'article D 443-12-1 du code de la construction et de l'habitation.

L'ordre de priorité des acquéreurs est défini par l'article L 443-11 alinéa III du code de la construction et de l'habitation.

Les 7 étapes de la vente d'un logement disponible





PROCÉDURE

VENTE D'UN LOGEMENT DISPONIBLE

1.
PRÉAVIS
DE DÉPART
DU LOGEMENT



2.
VÉRIFICATION
AUTORISATION
DE VENTE
DU LOGEMENT



3.
DÉTERMINATION
DU PRIX DE VENTE
PAR LA COMMISSION
VENTE



4.
COMMERCIALISATION
VISITES /
PORTES OUVERTES



5.
ACCOMPAGNEMENT
PERSONNALISÉ



6.
RÉCEPTION
DES OFFRES

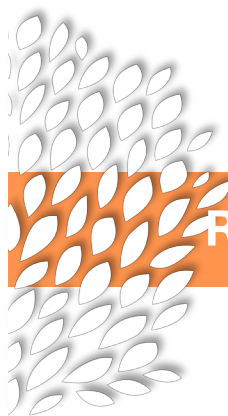


7.
ANALYSE
ET CLASSEMENT
DES OFFRES



8.
DÉCISION
DE VENDRE
PAR LA COMMISSION
VENTE





RÈGLEMENT DE LA VENTE DU PATRIMOINE

VENTE D'UN LOGEMENT OCCUPÉ

LE LOCATAIRE DU LOGEMENT EST PRIORITAIRE POUR
L'ACHAT DE SON LOGEMENT AUX CONDITIONS DÉFINIES
PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION D'IDÉHA

Conditions de recevabilité de l'offre

L'offre d'achat doit être effectuée par écrit en complétant le formulaire « Offre d'Achat ».
Pour que l'offre soit recevable, elle doit être datée et signée.

Modalités de remise de l'offre

L'offre d'achat doit être adressée à IDÉHA :

- Par courriel à vente@ideha.fr
- Ou remis à votre interlocuteur contre récépissé au siège de la société

LES 6 ÉTAPES DE LA VENTE D'UN LOGEMENT OCCUPÉ

1.
VÉRIFICATION
AUTORISATION
DE VENTE
DU LOGEMENT



2.
DÉTERMINATION
DU PRIX DE VENTE
PAR LA COMMISSION
VENTE



3.
ACCOMPAGNEMENT
PERSONNALISÉ



4.
RÉCEPTION
DE VOTRE OFFRE



5.
COMPROMIS
DE VENTE



6.
VENTE

